1er février 2024

CIRCULAIRE CTOI

2024-05

Madame/Monsieur,

RAPPEL POUR LA 7ème REUNION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION 19 - 21 FEVRIER 2024

La présente Circulaire est un rappel des informations transmises par voie de Circulaire 2023-63, notant en particulier que la Commission a demandé la tenue d'une réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion au mois de février 2024.

La réunion se tiendra uniquement sous forme hybride

La réunion ne permettra qu'une participation par vidéoconférence. Les liens Zoom seront adressés à toutes les délégations qui soumettent des lettres de créances.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2023), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à la réunion. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (extrait de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2023) est disponible ici. Les lettres de créances doivent être reçues 15 jours avant le début de la réunion (lundi 5 février 2024).

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

L'Article III.1 du Règlement intérieur de la CTOI stipule ce qui suit : « Cette Lettre de créance doit être conforme au modèle fourni en Appendice I. » Veuillez consulter également la Circulaire CTOI 2021-49 relative au contenu des lettres de créances.

Les lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à l'adresse iotc-secretariat@fao.org. Seules les personnes accréditées recevront un lien Zoom permettant de rejoindre les réunions.

Experts invités et observateurs

Les observateurs de la CTOI et les experts invités sont également invités à soumettre une lettre de créances similaire. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Informations complémentaires

Des informations sur la réunion, notamment l'ordre du jour, les autres documents de réunion et les instructions Zoom seront publiées sur la page de la réunion du CTPG du site web de la CTOI [cliquer ici].

Cordialement,

Paul de Bruyn

Secrétaire exécutif

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.